

Écrit par Dr Soumaïla COUMARE  
Jeudi, 18 Octobre 2012 22:22

---



1. TITRE: Réunion pour la validation du Code de Déontologie Harmonisé des Pharmaciens dans l'espace CEDEAO

2. VENUE: Ibis Hôtel, Abidjan, Côte d'Ivoire

3. DATE: mardi - mercredi, du 9 au 10 octobre 2012

#### 4. OBJETIFS DE LA RÉUNION

1. Valider le projet du code déontologie harmonise des pharmaciens dans l'espace CEDEAO.
2. Formuler les recommandations, concernant l'approbation du code validé par l'Assemblée de Ministres de la Santé (AMS) de la CEDEAO.

#### 5. EXPECTED OUTCOMES

1. Le projet du code déontologie harmonise des pharmaciens dans l'espace CEDEAO est validé et mis à disposition.
2. Les recommandations pour la mise en œuvre ultérieure à son adoption sont avancées.

## Indicators

- a. Treize pays membres de la CEDAO ont participé à la réunion.
  
- b. Le code déontologie harmonise des pharmaciens dans l'espace CEDEAO est validé et mis à disposition.
  
- c. Les recommandations pour la mise en œuvre ultérieure à son adoption sont avancées.

## 6. PROFIL DE PARTICIPANTS

1. Les Présidents des L'Ordres des Pharmaciens.....	12
2. Professionnels de l'OOAS:	
a. Le Cadre Professionnel de la pharmacie, l'OOAS.....	1
b. Mme. YAMEOGO Félicite, assistante comptable, l'OOAS.....	1
Total .....	14

## 7. DEROULEMENT DE LA REUNION

Écrit par Dr Soumaïla COUMARE  
Jeudi, 18 Octobre 2012 22:22

---

La réunion, qui s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Ibis Plateau à Abidjan, a commencé par l'inscription des participants à 8 h 30 le mardi 9 octobre 2012. En plus des deux professionnels de l'OOAS, douze sur les seize pays invités ont participé à la réunion (Cf. liste des participants jointe).

Au nom du Directeur général de l'OOAS – Dr. Placido M. CARDOSO et du Directeur du Département pour le Développement des Ressources Humaines pour la santé – Pr. DIALLO Abdoulaye, Pr. KEAR JR a souhaité la bienvenue et remercié les participants pour avoir pris sur leur temps pour la réunion. Ensuite, il a déclaré la réunion ouverte.

Puis, le PO/pharmacie a annoncé le bureau de la réunion :

Dr AMARI Antoine Serge : Président

Dr. DIA Cheikhou Oumar : Rapporteur, Pays Franco-lusophones

Mme. JANNEH-KAIRA Markieu : Rapporteur, Pays Anglophones.

Mais avant cela, Le PO/Pharmacie a demandé d'observer une minute de silence à la mémoire de :

Mme. Pharm. Bolade O. ODUNTAN, ancienne Présidente par intérim de l'Ordre des pharmaciens du Nigeria qui a présidé la première réunion, à Ouagadougou en 2010, pour l'élaboration du Code harmonisé de déontologie des pharmaciens de l'espace CEDEAO ;

Mr. MANLY-ROLLINGS Thomas, ancien Président de Société des pharmaciens de Gambie ;

Pr. DIALLO Alpha A., Ancien Doyen de La Faculté de pharmacie, Université du Libéria

Pr. KONE Musa, Ancien Doyen de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université de Cocody, Abidjan.

Le bureau de la reunion a été installé.

Ensuite, Le PO/Pharmacie a donné les informations administratives et les dispositions concernant le séjour des participants.

Le président a demandé au PO/Pharmacie de présenter un aperçu y compris les objectifs de la réunion et les résultats attendus.

Le PO/Pharmacie a défini deux objectifs : la révision et la validation du projet de code de déontologie harmonisé des pharmaciens dans l'espace CEDEAO.

Les participants ont travaillé pendant deux jours pour produire le code de déontologie validé annexé à ce rapport. Ils ont aussi formulé les recommandations ci-dessous.

## 9. RECOMMANDATIONS

9a. To ECOWAS Member Countries (aux pays de la CEDEAO)

i. The review and/or update of the code should be done at, minimum, 3-year intervals.

La révision du code doit intervenir dans un délai de cinq ans minimum.

ii. As a condition of implementation of provisions of this code, all ECOWAS member countries that participated in the validation meeting recommend that this harmonized validated code is for the purpose of regional harmonisation and shall be used as a reference document for individual ECOWAS countries to adapt. Pour la mise en œuvre des dispositions de ce code,

iii. 9b. To WAHO

i. WAHO should translate the validated harmonized code of practice of pharmacists into all ECOWAS three official languages and submit same to the Assembly of Health Ministers (AHM) of ECOWAS member countries for approval and sequel implementation said countries.

ii. Further to the approval by the ECOWAS AHM, WAHO should disseminate the copies of the code of practice of pharmacists to all Pharmacy practice regulatory authorities (Councils) in all ECOWAS member countries.

iii. WAHO, together with her partners, should support the periodic review of the harmonized Pharmacy practice code, proposed to be done at five-year intervals.

iv. In order to ensure implementation of provisions of the harmonized code of practice of pharmacists in the region, WAHO should facilitate the establishment of a monitoring and evaluation system to enforce compliance with said provisions.

v. WAHO should provide support to Pharmacy Councils of all ECAOWAS countries to facilitate the implementation of this harmonized code of practice of pharmacists.

#### 14. FOLLOW – UP ACTIONS

a) Formatting and translation of the adopted/validated harmonized code of practice of pharmacists in the ECOWAS Region into all ECOWAS three official languages.

Écrit par Dr Soumaïla COUMARE  
Jeudi, 18 Octobre 2012 22:22

---

b) Proffer of the validated code of practice of pharmacists in the ECOWAS Region to WAHO for onwards submission to the ECOWAS Assembly of Health Ministers (AHM) for its possible approval.

PRESENTED BY::

Mme. JANNEH-KAIRA Markieu

Dr. DIA Cheikhou Oumar

[Télécharger le document](#)